



N° 728
14-01-2005

ORGANE du Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement Public - FSU

20 Janvier

GRÈVE NATIONALE

*de toute l'Éducation
et de Jeunesse
et Sport*

LE CORPS N'EST PAS UNE OPTION

Pas d'Éducation sans E.P.S.

Et pendant ce temps là...

- **Chiffres INSEE** : la France n'a pas augmenté ses richesses produites en juillet, août et septembre

Le salaire moyen fléchit de 3,4% à 2,6% entre 2002 et 2004 alors qu'en même temps la productivité progresse de 1,1% à 5,2%.

L'excédent brut d'exploitation des entreprises grimpe de 6,3% en 2004. Les gains réalisés ne sont injectés ni dans les salaires, ni dans l'investissement productif.

- **Enquête** : selon une étude du ministère du travail, l'exposition des salariés aux risques et la pénibilité du travail se sont accrues.
- **Gesticulation** : à propos de l'opération de "sécurisation" du jeudi 6/01 par le ministère de l'Intérieur avec contrôles d'identité aux abords d'établissements scolaires, G. Aschieri, SG de la FSU a déclaré : "Que la police puisse intervenir dans des circonstances particulières pour des raisons bien spéciales, pourquoi pas ? Mais cette opération n'est que spectacle sans le moindre intérêt et gesticulation sécuritaire à l'intention des médias".

« Le problème de la sécurité dans les établissements doit se régler par une amélioration de l'encadrement et par un travail de fond sur la durée qui doit d'abord être éducatif et non pas simplement répressif ; de plus, on va stigmatiser encore davantage des établissements qui n'en ont vraiment pas besoin, pour rien sinon se montrer à la télé ».

- **Retour d'Irak** : un soldat sur six est atteint de dépression grave ou de stress post traumatique à son retour d'Irak.
- **Chili** : l'inculpation et le placement en résidence surveillée de l'excitateur A. Pinochet viennent d'être confirmés par la Cour Suprême. Cela pour les crimes commis dans le cadre de l'opération Condor, un programme concerté des dictatures Sud-Américaines, en liaison avec les CIA, pour éliminer physiquement les opposants de Gauche, dans les années 70-80.
- **Sport et fric** :
 - le Parquet de Paris vient d'ouvrir une information judiciaire portant sur le transfert de joueurs, ayant pu donner lieu à des commissions occultes entre 1998 et 2003.
 - Le Real Madrid va déboursier 18 millions d'euros pour le transfert du joueur brésilien Robinho !

Retraite

Après plus de 20 ans de collaboration avec le SNEP, Michel Beautier, claviste à l'imprimerie SIPE (qui imprime toutes nos publications), a pris sa retraite. Le SNEP a tenu à le remercier pour l'engagement et la qualité de son travail à nos côtés en le recevant dans les locaux du SNEP pour fêter ce départ. Merci encore et bonne continuation.



L'institut de recherche de la FSU publie un mémento pratique pour tout savoir sur la retraite : Connaître ses droits, Calculer sa retraite. 10 €, frais de port compris.

Commandes à adresser à institut@institut.fsu.fr ou par téléphone au : 01 44 79 90 41.

Croissance en berne, mais envolée des prix

L'INSEE vient de publier une note de conjoncture qui confirme une stagnation de l'évolution du Produit Intérieur Brut au troisième trimestre 2004, après une augmentation de 0,6 % au trimestre précédent.

Cela n'a pas empêché Jacques CHIRAC lors de ses vœux aux forces vives de la nation, d'affirmer qu'il avait "confiance dans la dynamique de croissance de notre pays pour les mois et les années qui viennent" et qu'il entendait poursuivre les orientations libérales de sa politique : baisse des impôts et des charges, développement du crédit pour soutenir la consommation et l'investissement des ménages.

De politique salariale ambitieuse, ou des conséquences des choix opérés sur les inégalités, sur les services publics, sur l'école, ce fut le mutisme complet.

La consommation des ménages a elle-même reculé de 0,2 % après avoir progressé de 0,4 %.

Pourtant, souvenons-nous de ce que nous avait promis SARKOZY, sans oublier l'accord qu'il avait conclu sur la baisse des prix dans les grandes surfaces. La revue "Que choisir" dans un article "Prix... la main dans le panier", dresse un bilan plutôt sévère de l'envolée des prix. A partir d'un panier de référence se composant de 47 articles de consommation courante, elle démontre une hausse des prix de 4,13 % entre juin 2002 et octobre 2004.

En prenant en compte la flambée des prix déjà constatée lors du passage à l'euro, l'augmentation du panier de référence est de 12,2% entre 2000 et 2004.

Pour relancer la croissance, ce sont d'autres mesures qu'il faut prendre, des choix favorables à l'emploi et aux salaires seraient source de dynamisme.

Dominique DELIGNY

Chers collègues,

J'organise des stages de plein-air dans le département de l'Ardèche pendant les périodes avril, mai, juin, septembre, octobre.

Pour tous renseignements, vous pouvez laisser un message sur mon adresse e-mail : thierry.robert@ac-montpellier.fr ou me joindre par téléphone au camping de Chaulet-Plage : 04 75 39 30 27

STAGE PLEIN-AIR EN ARDÈCHE SUD :

CENTRE D'HÉBERGEMENT POUR GROUPES SCOLAIRES ET CLUBS SPORTIFS

Agrément Jeunesse et Sports / Gîtes de France



Différentes formules d'hébergements adaptées à votre budget (Gîtes, Chalets, Camping).

Restauration

pension complète, demi-pension ou gestion libre (Salle équipée de tout le matériel pour faire les repas).

Activités sportives

VTT, canoë-kayak, escalade, spéléologie, via ferrata, canyoning, course d'orientation...

Stages Multi-activités avec Moniteurs B.E.

Camping Chaulet-Plage 07460 Casteljau

Tél. : 04 75 39 30 27 - Fax : 04 75 39 35 42 - www.chaulet-plage.com

Jeudi 20 janvier
Grève nationale unitaire
dans toute l'Éducation et
à Jeunesse et Sport

Avec l'ensemble des fédérations
de la fonction publique (CGT,
CFDT, FO, FSU, UNSA, CFTC)
qui appellent les fonctionnaires
à se mobiliser le 20 janvier.

Du 17 au 21 janvier : semaine d'action
des services publics et de la fonction
publique (PTT et France Télécom le 18,
SNCF le 19, fonction publique le 20).

SOMMAIRE

- Et pendant ce temps là..... p. 2
- Croissance..... p. 2
- 20 Janvier..... p. 3-4
- Actions..... p. 5
- Campagne EPS..... p.6
- Loi sur l'éducation..... p. 6-7-8-9
- Rencontre SNEP..... p. 9
- IPROF..... p. 9
- Assurance maladie..... p. 10
- Retraite :
communiqué de Presse FSU . p. 10
- Syndicalisation..... p. 11
- Sécurité-responsabilité-ski p. 11
- Hors classe..... p. 12
- Salaires..... p. 12
- CA UNSS..... p. 13
- Arts..... p. 13
- Tribune libre : retraite-Europe p. 14
- Juridique..... p. 15
- MJSVA..... p. 15

20 Janvier

Sommer le gouvernement d'entendre nos revendications

Peu de signes apparaissaient dans le paysage de rentrée pour donner confiance.

Le 7 décembre a marqué un démarrage plus large, plus incisif de l'action.. Les résultats sont là : 30 à 40% de grévistes avec une participation bien supérieure des enseignants d'EPS. Cette action qui unissait 8 syndicats de la FSU et à laquelle l'UNSEN-CGT avait appelé a marqué un virage dans la réflexion et l'engagement dans l'action.

Depuis la rentrée scolaire, les interventions syndicales ont été difficiles et ont laborieusement mobilisé au-delà des militants les plus engagés, que ce soit sur les questions scolaires ou salariales. L'action « carton rouge » a été suivie sans atteindre l'objectif fixé (peut-être trop généreux ?) ; les organisations partenaires ont longuement hésité sur sa suite c'est ce qui a conduit à la décision de la grève du 7.

Où en sommes-nous maintenant ?

Sur le secteur éducatif. Deux éléments importants structurent le paysage : un budget 2005 particulièrement sévère pour les fonctionnaires (recrutements insuffisants, salaires en berne, moyens de fonctionnement raboutés) ; ses effets immédiats se traduisent par des suppressions massives de postes (6 000) avec son cortège d'options, de classes, de dédoublements... revus sans cesse à la baisse, bref un re-calibrage violent de l'existant où l'ensemble des académies¹ perdent des centaines de postes. Les effets sur les conditions de travail des jeunes et des personnels vont s'en ressentir rapidement. Deuxième élément : le projet de loi Fillon. Ce projet cherche à inscrire « durablement », dans une loi, les corsets culturel, budgétaire, fonctionnel et institutionnel qui installeront le système éducatif dans les objectifs de tri social que l'Europe réclame² et que ce gouvernement partage. Nous exigeons du ministre qu'il prenne en compte les votes du CSE et du CNESER³ et renégocie entièrement son projet.

Sur le secteur fonction publique. L'achoppement sur les négociations salariales s'additionne aux propositions qui visent à s'attaquer à nos carrières (dispositions sur les promotions) voire au statut même de la fonction publique. Le cynisme avec lequel le ministre F. Dutreil, traite de cette question n'est que le reflet du rôle qu'entend jouer ce gouvernement à l'égard des salaires et des droits des salariés, y compris dans le privé :

¹ A l'exception des Antilles-Guyane

² De ce point de vue, voir nos bulletins précédents

³ CSE : conseil supérieur de l'éducation ;

CNESER : conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche.

.../...

il donne l'exemple de l'autorité avec laquelle il veut que question soit traitée.

Sur tous ces problèmes, les débats entre les organisations syndicales se développent ; ils sont loin d'aboutir à toutes les convergences nécessaires, mais ils débouchent cependant sur suffisamment d'entente pour décider d'actions communes. C'est le sens de la décision d'action pour le 20 janvier

18, 19 et 20 janvier

C'est parce que la politique gouvernementale heurte les attentes de nombreux salariés que se développent diverses décisions d'action.

Le 18 janvier, jour de débat à l'Assemblée de l'examen du projet de loi ouvrant le service postal à la concurrence, la CGT, SUD et FO de La Poste, appellent l'ensemble des fonctionnaires (300 000) à une journée de grève.

Le 19 janvier les organisations de la SNCF (CGT, FO,UNSA, FGAAC...) appellent à une journée de grève contre les suppression de postes (3 à 5000) envisagées dans le cadre du budget de l'entreprise.

Le 20, les fédérations de l'éducation

(FSU, FERC-CGT, SGEN-CFDT, UNSA Education) entendent contester le contenu du projet de loi, la politique menée à l'égard des services publics et du pouvoir d'achat des personnels. Cette journée de grève prolonge l'action « carton rouge » mais aussi, pour notre part, celle du 7 décembre.

Ce même jour, 6 fédérations de fonctionnaires (CGT, CFDT, FO, UNSA, FSU, CFTC) appellent à l'action dans la semaine du 17 au 21 janvier et à décider, partout où c'est possible, à la grève pour le 20 janvier.

L'ensemble de ces décisions montre que le syndicalisme cherche les voies de mobilisations unitaires sachant que ce gouvernement s'organise afin de résister tant il peut aux luttes des personnels.

Ces réactions sont largement unitaires dans les secteurs en lutte à partir de plate-formes qui exposent l'essentiel des revendications que chaque organisation défend et même si ce ne sont pas toutes les revendications de chacune ! Des formes plus larges de lutte sont certainement à rechercher tant les questions portées par les personnels de chacun des services publics (ou entreprises publiques) concernent chaque citoyen, au-delà du seul secteur dans lequel il exerce. Cette question-là doit se débattre car elle est aussi au cœur de la crédibilité de l'action d'aujourd'hui : mieux montrer que les attaques contre les services publics visent à ébranler les fondements mêmes de notre société et des objectifs de justice sociale que nous portons. Attachons-nous à réussir ces journées, à leur trouver des prolongements rapides, à développer la visibilité médiatique et la compréhension, par toute la population, des revendications que nous portons.

Enhardissons-nous afin que chacun-e

se transforme en militant-e des idées que nous développons. Nous avons, enseignants d'EPS et Professeurs de sport, à développer l'action sur notre secteur, à faire signer massivement notre appel (voir le bulletin n° 727), à intervenir auprès des parents, des élus, dans la presse, et en même temps à tout faire pour réussir le 20. Il nous faut aussi participer aux manifestations et y apparaître de façon visible L'unification des luttes, que beaucoup de personnes attendent et dont ils font parfois un préalable à leur engagement, restera un mythe tant que nous n'aurons pas plus largement débattu du sens de nos actions et des revendications que nous voulons faire avancer.

En ce sens, cette période du 17 au 22 janvier doit être mise à profit et être tendue par l'objectif de sa pleine réussite ; il faut faire mentir les médias, le gouvernement, mais aussi quelques organisations chagrines qui spéculent, non sans intérêt, sur l'incapacité des syndicats à organiser la réaction des salariés.

Nous ne devons pas donner au gouvernement l'occasion de penser que sa politique est entendue par la population tant les réactions à celles-ci sont encore trop inexistantes !

Laisser penser que l'attente serait encore une stratégie offensive, serait le conforter dans ses convictions que ses réformes-destructions sont les seules voies possibles de « transformation » sociale !

Réussir le 20 janvier ! C'est la seule issue.



J. Lafontan

jules.lafontan@snefsu.fr

URGENCE ASIE

Solidarité Laïque pour les victimes du sud-est asiatique

Envoyez vos dons
Par chèque bancaire ou postal à

SOLIDARITE LAÏQUE URGENCE ASIE
22, rue Corvisart
75013 Paris
www.solidarite-laïque.asso.fr

Solidarité Laïque
pour un monde plus juste

Des initiatives ... à généraliser !

La campagne « Une éducation sans éducation physique et sportive n'est pas une éducation ! » commence à faire événement.

Prolongeant la mobilisation remarquable des enseignants d'EPS qui – le 7 Décembre dernier – avaient fait grève et manifesté à l'appel du SNEP, des collègues se sont saisis de l'appel initié par le syndicat. A la veille des vacances de Noël, dans des dizaines d'établissements, la lettre aux parents d'élèves a été diffusée : l'accueil réservé à cette initiative traduit une adhésion forte des parents et des élèves à ce que soit confirmée « l'éducation physique et sportive comme élément constitutif de la culture scolaire obligatoire de la maternelle au lycée ».

Dans l'Ardèche, les collègues ont multiplié la présence militante à l'entrée des grandes surfaces et magasins de sport, y compris pendant les vacances de Noël : des centaines de signatures recueillies et un suivi régulier avec la mise en place d'un « compteur

ments présents étaient repartis avec leur lot ... de lettre aux parents et d'appel à distribuer). Dans l'académie d'Aix Marseille, une opération « signatures de l'appel » a eu lieu lors du championnat académique de cross (à Digne) et, en Dordogne, des tracts avaient été diffusés lors du cross départemental. Dans les Yvelines (à Elancourt – le 7 janvier), le match France / Suède de Hand Ball a été l'occasion de diffuser à tous les spectateurs l'adresse aux parents et l'appel.

Dans le même temps, de nombreux élus qui avaient été sollicités par le SNEP (tant au niveau départemental, académique que national) commencent à répondre : une trentaine de députés et sénateurs de la majorité (UMP, UDF, centristes) et de l'opposition (PS, PCF) ont d'ores et déjà répondu au SNEP national, certains nous assurant intervenir immédiatement auprès de F. Fillon, la plupart s'engageant à suivre avec la plus grande attention cette question lors du débat

Pierre Villepreux (Rugby), Olivier Lepage (DTN Equitation), Norbert Krantz, Pascal Duret (directeur CURAPS La Réunion), Christian Bromberger (Université de Provence), Maurice Héryn

chaque collègue doit se sentir concerné et doit pouvoir s'impliquer dans la campagne pour l'EPS et le sport scolaire lancée par le SNEP. Dans chaque collège



Bain du nouvel an à Toulon (Var)



Lycée Jean Aicard (Hyères)

départemental ». A Toulon (Var), le traditionnel bain du nouvel an a été l'occasion pour une cinquantaine de profs d'EPS d'un « bain de la colère » (cf titre de la presse locale) pour manifester leur opposition à la loi d'orientation. A Dijon, le SNEP - Côte d'Or a tenu une conférence de presse après avoir été à l'initiative de l'animation du cross académique UNSS (à l'issue duquel tous les établisse-

ments de la loi sur l'avenir de l'école. L'appel « Une éducation sans éducation physique et sportive n'est pas une éducation ! » commence également à recueillir la signature de personnalités de différents milieux : Philippe Meirieu, Albert Jacquart, Jean Paul Escande (professeur de médecine), Daniel Costantini, Jean Férygnac et Maurice Portes (Hand Ball), Jacques Rey (président FFG),

(secrétaire général du SNESup), René Moustard et Jean Paul Mouillesaux (FSGT), Jean Yves Cosnier et Bernard Lacour (FNOMS). Dans les régions, des élus signent également l'appel.

A noter qu'au 5 janvier, près de 5 000 personnes ont signé l'appel en ligne disponible sur le site du SNEP.

Le débat à propos de la loi sur l'avenir de l'école doit débiter le 15 février à l'Assemblée Nationale. Nous devons mettre à profit les semaines qui viennent pour créer un véritable mouvement d'opinion pour les préoccupations dont le SNEP est porteur soient entendues des parlementaires et que le ministre et le gouvernement en tiennent compte.

Le mois de Janvier va être l'occasion à des centaines de collègues de participer aux AGD, congrès et conseils syndicaux extraordinaires convoqués par le SNEP : moments forts de la vie syndicale, ces réunions seront l'occasion de s'informer, d'analyser, d'échanger mais aussi de décider collectivement des initiatives à démultiplier :

et lycée, l'adresse aux parents d'élèves et l'appel doivent être systématiquement diffusés tout comme il est indispensable de s'adresser aux autres enseignants et personnels de l'établissement. Les autocollants que vient de réaliser le SNEP doivent fleurir partout ! Les manifestations qui auront lieu à l'occasion de la grève nationale du 20 Janvier seront l'occasion de contacts avec des milliers de personnes : faisons en sorte que toutes les rencontres soient l'occasion de faire vivre concrètement notre campagne en collectant des milliers de signatures supplémentaires et en contribuant à ce que l'EPS s'affiche, notamment grâce aux autocollants.



Jean FAYEMENDY

jean.fayemendy@snepsfsu.fr

CAMPAGNE

« Pas d'éducation sans éducation physique et sportive »

Où et quand envoyer les signatures collectées au bas de l'appel (cf bulletin 727) ?

Les signatures collectées au bas de l'appel « Une éducation sans éducation physique et sportive n'est pas une éducation ! » sont à adresser au fur et à mesure de leur collecte prioritairement aux sections départementales, territoriales ou académiques du SNEP.

Une centralisation sera réalisée début Février au niveau national en vue de les porter au Ministère avant le débat au Parlement et à l'occasion d'une initiative qui sera prochainement arrêtée.

Comment apporter son soutien financier à la campagne animée par le SNEP ?

1 - en versant sa contribution à la caisse d'action syndicale

2 - en achetant des autocollants

Chaque secrétaire départemental(e), territorial et académique du SNEP dispose des autocollants : il convient de s'adresser à eux pour s'en procurer ! Il est aussi possible de passer commande au SNEP national.

Les chèques (versement à la caisse d'action syndicale ou règlement pour l'achat d'autocollants) sont à libeller à l'ordre de « SNEP » en joignant le coupon ci-dessous.



COUPON DE SOUTIEN A LA CAMPAGNE

" PAS D'EDUCATION
SANS EDUCATION PHYSIQUE
ET SPORTIVE "

Je verse la somme de :
(chèque à l'ordre du SNEP)

Je commande des autocollants :

5 € soit 20 autocollants (4 jeux de 5 autocollants de 5 couleurs différentes)

10 € soit 50 autocollants (10 jeux de 5 autocollants de 5 couleurs différentes)

que je souhaite recevoir aux coordonnées suivantes :

Nom, prénom

Adresse d'expédition :

LOI SUR L'ÉDUCATION : Faire d'autres propositions

Au fil de nos bulletins et sur notre site, nous avons fait la critique des propositions de la commission Thélot puis de celles de F. Fillon et avancé un certain nombre de contre propositions. Un long document publié sur le site SNEP reprend des éléments de l'avant projet de texte d'accompagnement de la loi, avec en regard, nos remarques et nos contre propositions. Nous reprenons ci-après quelques éléments pour aider à l'argumentation dans les débats avec les collègues, les parents, les élus, la presse, etc. en partant d'éléments du projet de loi ou du document d'accompagnement (en italiques).

Culture commune contre socle commun

« La scolarité obligatoire doit au minimum garantir l'acquisition par chaque élève d'un ensemble de connaissances et compétences indispensables comprenant :

- la maîtrise de la langue française ;

- la connaissance des principaux éléments de mathématiques ;

- une culture humaniste et scientifique permettant l'exercice de la citoyenneté ;

- la pratique d'au moins une langue vivante étrangère ;

- la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication. »

Nous opposons à cette conception d'un « socle commun » restreint dans son champ disciplinaire et dans ses objectifs, la notion de culture commune à laquelle participent toutes les disciplines constitutives de l'obligation scolaire actuelle au travers de programmes repensés et enfin articulés. Nous proposons une formation multi-disciplinaire, comme mode de réussite réelle.

Mais il nous faut aussi répondre à la question : qu'est-ce qu'il est indispensable de maîtriser aux différents niveaux de scolarité ? Cela nécessite un travail discipline par discipline et au plan interdisciplinaire pour définir, en liaison avec les programmes, les connaissances que tous les élèves doivent avoir acquis et les compétences à maîtriser aux différents niveaux de scolarité, mais aussi ce vers quoi chacun doit pouvoir tendre, au-delà.

Lutter contre les difficultés scolaires

« L'organisation des parcours scolaires doit offrir à tous les élèves la possibilité d'aller au plus loin de leurs capacités et de développer une forme de talent, quel qu'en soit le domaine d'exercice. »

Le projet insiste sur l'individualisation des parcours et de la réussite en fonction des « talents ». Le SNEP considère que l'école n'a pas pour objet de s'adapter à des « talents » supposés ou à des « dons naturels » (notion scientifiquement rejetée), mais bien de lutter contre les difficultés scolaires, (souvent corrélées aux inégalités sociales), d'élargir, de développer les capacités de tous les élèves. Cela passe par la réduction des effectifs de classe, des dédoublements, par l'abaissement des maxima de service des enseignants et l'intégration dans ceux-ci de temps pour la concertation, par un travail en équipe pluri-professionnelle en particulier pour aider les élèves les plus fragiles, par des dispositifs d'aide et de soutien avec des moyens suffisants, par une formation des enseignants améliorée, par des aides sociales revalorisées, ...

Pour une orientation positive

« L'option "découverte professionnelle" dotée d'un horaire de trois heures en classe de troisième doit permettre aux élèves d'élaborer un projet personnel (...). Parallèlement, en classe de troisième, une option de découverte professionnelle dotée d'un horaire de six heures sera proposée (...); elle pourra s'articuler avec le dispositif d'alternance proposé en classe de

quatrième. Cette option qui sera le plus souvent dispensée dans les LP sera conçue de façon à permettre, le cas échéant, une poursuite d'études dans la voie générale et technologique. »

Plus qu'être une option pour quelques uns, la découverte du monde professionnel devrait s'adresser à tous les élèves de collège, de la 6^{ème} à la 3^{ème}, et chaque discipline devrait pouvoir y contribuer.

L'option 6 h mise en place par l'arrêté du 2 juillet 2004, visait les élèves en voie de décrochage scolaire, âgés, volontaires, pour les mener, dans un premier temps, à un niveau V de qualification, CAP ou BEP. Elle devait s'accompagner de la suppression des dispositifs dérogatoires type 4 AS et 3^{ème} d'insertion. Elle devait être provisoire, tant que la lutte contre l'échec scolaire n'avait pas porté ses fruits. On voit ici un détournement total de sens et elle devient une voie massive de pré-orientation scolaire. Options lourdes en collège et pré-apprentissage, retour des filières, des dispositifs dérogatoires et de la pré-orientation précoce, ... on est loin du collège de la réussite pour tous que demande le SNEP et qui passe par la suppression de tous les dispositifs dérogatoires au collège et du pré-apprentissage.

Pour des moyens de remplacements accrus

« Pour assurer la qualité du service public de l'éducation, les professeurs des lycées et collèges participent à la continuité pédagogique nécessaire aux élèves en concourant dans leur établissement au remplacement de courte durée de leurs collègues absents. (72 HSE maxi par année scolaire - ndr). »

Pour la continuité du service public, il faut recruter et créer plus de postes de titulaires remplaçants dans des zones géographiques réduites.

Le remplacement ne peut se résumer à accueillir les élèves ; c'est assurer une continuité et une efficacité pédagogique. Les conditions d'accueil des élèves pourraient être améliorées par des dispositifs

supplémentaires et le renforcement de l'équipe éducative permettant de travailler sur l'autonomie des élèves (documentaliste, MI-SE, assistant d'éducation).

Pour un recrutement et un mouvement nationaux

« Dans le second degré il pourrait être envisagé d'organiser des concours nationaux à affectation académique. »

Tous les élèves, dans toutes les académies, doivent avoir droit à des enseignants qualifiés titulaires. D'autre part ces personnels ont droit à une mobilité maîtrisée.



Seul un recrutement et un mouvement nationaux peuvent concilier ces deux nécessités. Ce qui nécessite des règles transparentes, un barème équitable, démocratiquement élaborés.

Pour l'efficacité de l'enseignement

« Une certification complémentaire en lettres, langues et mathématiques sera proposée. Elle sera acquise lors d'une épreuve du concours et validée par l'examen de qualification professionnelle après un complément de formation. »

Le SNEP considère que l'enseignement exige un haut niveau de formation disciplinaire qu'un simple complément de formation ne saurait assurer. Il estime que la polyvalence des maîtres du second degré serait un recul préjudiciable à la qualité de l'enseignement.

« La formation continue s'accomplira en priorité en dehors des obligations de service d'enseignement. »

Le SNEP demande un droit réel à formation continue sur le temps de travail, une FPC ancrée principalement sur le disciplinaire et son complément pluri disciplinaire, avec un fonctionnement démocratique qui part des besoins et s'articule avec les demandes des collègues. Volume annuel de 5 jours minimum, dans l'immédiat.

Pour un travail plus collectif

« La loi organique relative aux lois de finances va donner aux établissements une responsabilité budgétaire plus grande en fonction d'objectifs pédagogiques clairement déterminés dans le cadre d'un contrat entre l'académie et les établissements. Le projet d'établissement définit les modalités particulières de mise en œuvre des objectifs et des programmes nationaux et académiques ... Un conseil pédagogique sera institué... »

Pour réduire les inégalités entre établissements, il faut des règles nationales fortes, communes à tous, une action déterminée sur la répartition des élèves et l'offre de formation. Nous sommes favorables à la mise en place d'initiatives locales, mais à condition qu'elles ne se substituent pas à un cadrage national et aux obligations de l'Etat. Nous ne sommes donc pas favorables au renforcement de l'autonomie, facteur d'inégalité. A la multiplication des hiérarchies, nous opposons plus de travail collectif.

Le SNEP n'est pas défavorable à un conseil pédagogique, contrairement à ce qui nous est proposé, nous le souhaitons élu par ses pairs, avec présence du chef d'établissement qui n'en serait pas forcément le président (élu par les membres du conseil), avec un fonctionnement démocratique.



Serge CHABROL
serge.chabrol@snepfusu.fr

DIALOGUE !

Le socle commun contre l'EPS

A propos des connaissances et compétences (suite)

Ceux qui, comme moi, sont entrés en relation « inter-active » avec la rédaction « loi.ecole.gouv.fr » (traduisez site gouvernemental relatif au projet de loi sur l'éducation) en s'interrogeant par exemple sur l'absence de l'EPS du socle commun, se sont vus répondre la chose suivante : « *merci pour votre message. Le socle n'est pas un catalogue de disciplines mais un ensemble de connaissances et de compétences pour réussir sa scolarité.* ». Bref en termes mesurés le site gouvernemental m'a répondu que je n'avais rien compris au socle. Le ton était assuré, l'argument péremptoire. D'un naturel têtue, je suis allé revisiter le projet de loi pour m'assurer (je m'étais mis à douter) que ma première question était malgré tout pertinente. Le fameux article L 131-1-2 du projet de loi précise ainsi le contenu du socle :

- la maîtrise de la langue française,
- la maîtrise des principaux éléments de mathématiques,
- une culture humaniste et scientifique permettant l'exercice de la citoyenneté
- la pratique d'au moins une langue vivante

Revigoré par cette lecture et persuadé finalement que ma question initiale était sérieuse, j'ai à nouveau questionné « laredaction@loi.ecole.gouv.fr », je cite « *j'ai été très interrogé par la réponse que vous avez faite à ma question sur la place de l'EPS dans le socle commun. Pourriez-vous m'éclairer sur ce sujet en me donnant quelques exemples de ces "connaissances et compétences" ne relevant pas d'un catalogue de disciplines ? Comment comprendre que le projet de loi parle, lui, de la maîtrise de la langue française ? Peut-on par ailleurs imaginer que "les principaux éléments de mathématiques" prévus par la nouvelle loi ne soient pas constitutifs des programmes de mathématiques ? Idem pour la pratique d'une langue vivante. Comment encore imaginer que la culture humaniste et scientifique permettant l'exercice de la citoyenneté ne soit pas, elle non plus, constitutive des humanités (?) et des programmes scientifiques du collège ?* ».

La réponse n'a pas tardé : « *merci pour votre message. Toutes les disciplines ont leur place pour aider les élèves à parvenir à la maîtrise du*

socle. Le rapport annexé au projet précise que le contenu de ce socle ne se substitue pas aux programmes de l'Ecole et du Collège mais qu'il en fonde les objectifs... ».

De qui se moque-t-on en faisant des réponses d'une telle incohérence et d'une telle médiocrité ? Qui compte-t-on convaincre en prétendant qu'il y aurait en surplomb des disciplines scolaires, des connaissances et des compétences aux vertus magiques, déconnectées du contenu-même des programmes et capables d'assurer la réussite de tous les élèves ?



Qui compte-t-on tromper en laissant croire qu'on pourrait se priver d'apprentissage systématique, de didactiques disciplinaires pour maîtriser la langue française, les principaux éléments de mathématiques...même si, tout le monde en convient, les programmes méritent d'être revus et mis en cohérence pluridisciplinaire (transiter ?).

Dans le même temps, il faut redire avec force que chaque discipline propose une connaissance et expérience du monde particulière. Elles développent toutes des démarches, des méthodes articulés aux savoirs propres qui en font des objets singuliers incontournables. C'est aussi la richesse de l'Ecole de proposer cela.

Aujourd'hui, l'interrogation sur le sens et la fonction du « socle commun » tant adulé par certains demeure¹. A quoi finalement peut-il bien servir ? La réponse est là : le socle commun sert à sortir l'EPS et d'autres disciplines du socle commun !

Alain BECKER

Diversifier ou discriminer ?

Les 14 propositions Fillon et le document de travail qui a suivi s'inscrivent dans une vision minimaliste de la culture scolaire. Sous un alléchant vocabulaire qui, sans nul doute, fera des adeptes, les mots « faire réussir tous les élèves », « contrat individuel de réussite éducative », « soutenir les plus faibles », « égalité des chances » (pourquoi « des chances », égalité ne suffit pas ?) cachent une forte volonté de réduire l'offre de formation et de ne pas afficher des objectifs ambitieux pour tous-tes. Sous le « socle des fondamentaux » de nombreux savoirs concourant jusqu'à présent à une formation équilibrée et riche, vont s'amenuiser, remettant en cause, non seulement la participation à la construction d'individus harmonieusement cultivés, mais également à une restriction sans précédent de la fonction de l'école et des savoirs qui y sont aujourd'hui dispensés.

De quel point de vue l'école est-elle discutée ?

- Aux inégalités de résultats, il répond par une inégalité d'objectifs
- A la socialisation, il répond par l'individualisation et la personnalisation, et par une « note de vie scolaire »
- A l'appropriation de la culture (des cultures), il répond par un socle fondamental.
- A la question de la culture commune, il répond par « un portefeuille » de matières au choix de l'élève.
- A la question des moyens, il répond par les milliards dépensés.

Sur ce dernier aspect, l'enseignement de l'EPS pour tous-tes, garant d'une culture commune physique et sportive, acquis de haute lutte (horaires, équipements, programmes), se fragilise. Une discipline scolaire peut-elle perdurer sans évaluation ? Ainsi, ramener l'enseignement aux seuls choix des élèves (de leur famille ?) ne porte-t-il pas les germes d'un consumérisme scolaire renforcé ? Comment empêcher que la fonction des disciplines du « porte-feuille » ne soit pas exclusivement soumise à l'obtention du diplôme ? quid de la dimension éducative et des enjeux de leur appropriation ? Le changement de sens d'une discipline scolaire n'est pas loin, le résultat final obérant tout autre motif de pratique.

Cette orientation contredit ainsi un certain nombre de déclarations d'intentions, par exemple « la promotion de l'égalité entre les filles et les

¹ Lors de la rencontre avec l'USEP évoquée dans notre précédent bulletin, le SE-UNSA et la Ligue de l'Enseignement avaient reproché au SNEP de ne rien comprendre au « socle commun » : « qui n'est pas un catalogue de disciplines mais un ensemble de connaissances et de compétences ». Sans commentaire.

garçons ». En effet, compte tenu, aujourd'hui du décalage de résultats en EPS entre les 2 sexes, il y a à craindre du recul de pratique des filles qui vont jouer plus sûrement une carte de réussite plus évidente pour elles. Une nouvelle étape de discriminations va se mettre en place.

L'exemple de l'EPS, est révélateur d'une orientation à peine voilée :

Tous les élèves ne pouvant réussir toutes les activités, ils pourront choisir celles qui correspondent le mieux à leurs « talents ». Chaque activité scolaire est ainsi soumise à des « valeurs d'usage » exclusivement orientées vers la notation. Il ne s'agit pas « d'opposer une visée bassement utilitaire à une visée hautement culturelle »*, mais de pouvoir imaginer que c'est dans l'équilibre entre les 2 que se joue la pertinence des savoirs scolaires pour les élèves.

Le retour fulgurant de « l'idéologie des dons » organise ainsi tout l'édifice sans que soit jamais posée la nature éminemment sociale de ces désirs et motivations. Il y a là un formidable enjeu de construction d'une école unitaire en voie de basculer à une différenciation (au non de « l'affirmation légitime des différences ») qui va reproduire la division du travail et les inégalités sociales.

L'heure est grave. La place de la culture physique et sportive est significative d'un niveau d'exigence des systèmes scolaires. Le recul serait d'importance, car il consacrerait d'une part l'abandon de la prise en compte du corps dans l'école, d'autre part une réduction de l'école à quelques techniques produisant des effets immédiats (peut-être ?) mais sans commune mesure avec ce qu'il faut mettre en place aujourd'hui pour acquérir une multitude de savoirs (ils sont exponentiels).

Demander aux élèves de choisir est une stratégie protectionniste dangereusement « eugéniste ». Cette stratégie comporte le risque évident de laisser les élèves dominés par leurs représentations et figés dans leur niveau ; « apprendre, c'est changer » dit Develay, mais qui peut obliger à changer ?

Finalement, serait-ce maintenant les jeunes et leur famille qui doivent décréter les savoirs utiles à leur formation ?

Nina CHARLIER
nina.charlier@snepsu.fr

*S.Joshua

« l'école entre crise et refondation ».

Rencontre avec le CNOSF ¹

Le SNEP souhaitait rencontrer le Comité olympique pour examiner avec lui les propositions de F. Fillon sur le projet de loi éducation. Nous lui avons longuement explicité le sens de la lettre que nous avons écrite au Président de la République tout en insistant sur le rôle et la place de l'EPS dans l'accès à la culture de tous les jeunes, la construction de leur santé et de leur développement. H. Sérandour a clairement exposé ses convergences avec nos analyses en réaffirmant qu'il était le Président de l'ensemble des fédérations des activités sportives civiles et que son engagement dépassait la question du sport de Haut niveau qui lui, est géré par les fédérations

correspondantes. Les risques que nous avons développés, de marginalisation, sinon d'une éviction de l'école, ne tarderont pas à apparaître : le constat est partagé. Nous lui avons exposé les décisions que nous avons prises afin d'inverser le cours des choses, notamment, notre intention de multiplier les rencontres et débats avec divers responsables. Nous lui avons proposé de se joindre à notre délégation qui a demandé à rencontrer la Présidence de la République. Le CNOSF en accord avec notre proposition nous a fait part de son intention de faire toutes les démarches utiles pour faire prendre en compte nos propositions.

¹ 14 décembre. CNOSF : Henri SERANDOUR, J. Paul CLEMENCON.
SNEP : J. LAFONTAN, Alain BECKER.

Rencontre avec le Parti Socialiste

Le SNEP (Jean Lafontan, Alain Becker, Michel Fouquet) a rencontré le 14 décembre dernier le Député PS, Yves Durand, animateur du groupe de réflexion de son parti sur la question scolaire.

Après un tour d'horizon général il a confirmé nos craintes sur la fragilisation de la place de l'EPS dans les propositions Fillon.

Il a convenu que le concept de « socle commun » que le PS avait lui-même retenu posait peut-être plus de problèmes qu'il n'en résolvait.

Interrogé sur le fait que dans un document de travail provisoire le PS avait omis d'évoquer la présence de l'EPS dans le fameux socle commun, Yves Durand a reconnu les limites de ce rapport d'étape qui devrait être corrigé. Il s'est engagé à rediscuter de cette question avec le SNEP lors d'initiatives de dialogues sur l'École qui sont programmées par le PS.

Procédures pour se connecter à I.Prof (Hors classe prof EPS) :

Aller dans www.education.gouv.fr :

- Rubrique "concours, recrutement, carrières"
- Rubrique "personnels enseignants"
- Cliquer sur le logo bleu I.Prof
- Cliquer sur "accéder à I.prof académie"
- Inscrivez-vous (compte utilisateur + mot de passe)
- Fermer et attendre la confirmation de votre inscription avant de vous reconnecter pour compléter votre dossier.

Pour les collègues détachés en France et hors de France : le ministère n'a pas encore mis au point son serveur. A ce jour (7.01.2005), l'accès n'est donc techniquement pas possible. La connexion sera disponible ultérieurement.



Ça démarre fort !

6 Janvier, premières réunions départementales (en Bretagne) :

- 50 collègues à Auray (Morbihan) avec présence des journaux locaux
- 35 enseignants d'EPS à St Brieuc (Côtes d'Armor) dont des collègues de l'UFR STAPS, de l'UNSS. 40% des établissements représentés !

Débats riches. Le plein d'idées : un plan d'action détaillé, arrêté pour chaque département.

Ça décoiffe par rapport à la situation antérieure. On s'y met tous !

ASSURANCE MALADIE, les salariés une nouvelle fois ponctionnés

A partir du 1^{er} janvier, les premières mesures de la réforme prévues dans la loi votée en août 2004 entrent en application.

Côté recettes :

La franchise fixée à 1 euro en 2005 sur chaque consultation plafonnée à 50 par an (sauf en cas d'hospitalisation complète) reste entièrement à la charge du patient. Elle ne concerne pas les consultations, actes ou soins réalisés par un dentiste, un kiné, un orthophoniste, un orthoptiste, une sage femme ou une infirmière. Elle pourra évoluer en fonction des décisions de l'assurance maladie. En sont exonérés, les assurés de moins de 18 ans au 1^{er} janvier de l'année en cours, les bénéficiaires de la CMU et de l'AME, les femmes enceintes à partir du 6^{ème} mois de grossesse jusqu'au 12^{ème} jour après l'accouchement.

La hausse de 1 euro du forfait hospitalier (part qui reste à la charge du patient lors d'une hospitalisation) passe de 13 à 14 euros. Pour un séjour en psychiatrie le forfait par jour sera de 10 euros en 2005, 11 euros en 2006 et 12 euros en 2007.

L'augmentation de la CSG :

- Pour les retraités imposables, elle augmente de 0,4% et passe ainsi à 6,6%.

- Pour les actifs salariés, elle sera perçue sur 97% de l'assiette salariale et non plus sur 95%.

Ces mesures vont permettre un prélèvement d'environ 4 milliards d'euros sur les ménages... Dans le même temps, seule une taxe de 0,003% (800 millions d'euros) affectera les revenus des entreprises...

Côté organisation :

D'autres mesures concernent l'organisation du système des soins : avant le 1^{er} juillet 2005, tous les assurés de plus de 16 ans devront choisir un médecin traitant. C'est lui qui déterminera le « parcours de soins coordonné » qui conditionnera le remboursement des consultations chez un spécialiste. Mais il est possible d'aller voir directement un spécialiste. Ce choix entraînera une hausse du tarif pratiqué par le spécialiste et un remboursement moins important. Déjà un accord entre médecins libéraux (sauf MG France) et l'UNCAM prévoit des relèvements d'honoraires de spécialistes et des dépassements substantiels. Cette réorganisation, au lieu d'améliorer l'efficacité du système va accentuer une médecine à deux vitesses avec un « parcours de riches » et un « parcours de pauvres ».

Côté économies :

La demande du ministre de la Santé est faite aux

médecins de réaliser des contrôles plus stricts des congés de maladie. Il est également prévu de sortir du régime du remboursement à 100% un grand nombre de soins concernant les malades en affection de longue durée (ALD).

L'économie prévue est de l'ordre de 1 milliard d'euros pour 2005.

Le gouvernement accentue le désengagement de la sécurité sociale. La réduction des remboursements pris en charge et les transferts vers les assurances complémentaires (mutuelles et assurances privées) annoncent déjà une hausse des tarifs pour 2005 (de 2,5% à 10%). Les assurés eux vont avoir à déboursier davantage.

Ces premières mesures mises en place mettent à mal le système de sécurité sociale basé sur la solidarité et aggravent les inégalités devant l'accès aux soins.



Sophie DUQUESNE

sophie.duquesne@snpfsu.net

COMMUNIQUE DE PRESSE FSU



RETRAITE DES FONCTIONNAIRES PARENTS DE TROIS ENFANTS

Un nouveau recul voté en catimini le 20 décembre au Sénat

La loi de finances rectificative pour 2004, publiée au JO du 31 décembre 2004, comporte à son article 136 une modification des dispositions applicables pour le départ en retraite des fonctionnaires parents de trois enfants ou d'un enfant handicapé.

Ce texte conditionne le droit à la liquidation de la pension de retraite avant 60 ans et après 15 ans de service, à la « condition d'une interruption de l'activité pour chacun des enfants dans des conditions fixées par décret en conseil d'Etat ».

Cet article, issu d'un amendement adopté par le sénat le 20 décembre avec l'accord du ministre Gaymard, n'a fait l'objet d'aucune concerta-

tion. Il écarte de fait les pères de famille du droit à cette disposition que leur avait ouvert la jurisprudence européenne. Le dernier alinéa en prévoit que cette évolution législative s'applique à toutes les demandes qui n'ont pas encore donné lieu à une décision de justice. Il va également se traduire par une régression pour de nombreuses femmes.

L'expérience a montré qu'un tel arbitrage, déjà retenu pour la bonification pour enfant accordée aux mères fonctionnaires et étendue aux pères par la jurisprudence Griesmar, a de fait privé aussi des milliers de mères du bénéfice de la bonification.

La FSU, avec les collègues concernées n'a cessé de dénoncer ces

régressions et les menaces qui pesaient sur le droit à départ anticipé : elle avait demandé aux pouvoirs publics, lors de sa journée d'action du 8 décembre, d'organiser une table ronde sur le sujet. Aucune réponse n'a été apportée à cette demande, le gouvernement préférant légiférer en catimini.

En dépit d'une prise en compte partielle de ses interventions par une disposition complémentaire permettant « d'assimiler à une interruption de l'activité toute période n'ayant pas donné lieu à cotisation obligatoire dans un régime de base de retraite », ce vote n'en constitue pas moins un nouveau recul des droits des femmes fonctionnaires en matière de retraite.

La FSU déplore le mépris avec lequel le gouvernement a systématiquement esquivé les questions des organisations syndicales sur ce dossier et dénonce tant le procédé que la décision ainsi prise.

La loi renvoie à la publication de deux décrets en Conseil d'Etat, dont la rédaction peut être déterminante pour un grand nombre de mères de famille. En tout état de cause, la FSU se saisira de la période d'élaboration de ces décrets pour se battre afin de sauvegarder le plus grand nombre de situations et poursuivra son action pour rétablir dans leurs droits les femmes qui ont perdu les bonifications.

Elle invite les personnels à se mobiliser massivement le 20 janvier.

Paris, le 6 janvier 2005

Mobilisation, Syndicalisation, Urgence !

Des centaines de collègues animent la campagne d'opinion « pas d'éducation sans EPS », agissant dans les établissements, dans leurs clubs, sur les lieux publics, interpellant leurs députés, leur sénateur... Les militants organisent le plus possible de rencontres, multipliant AG, Conseil syndical, Congrès extraordinaire, réunions locales ici et là. Une presse nationale mais aussi académique et départementale est envoyée à toute la profession pour l'informer, l'engager à agir, à se mobiliser, et pour rendre compte des initiatives prises. L'action syndicale est lancée.

Mais rassembler des centaines de milliers de signatures, dans les quelques semaines qui précèdent l'ouverture du débat parlementaire, se mobiliser lors des temps forts comme le 7 décembre, le 20 janvier, et certainement à l'ouverture du débat parlementaire mi-février, cela ne s'improvise pas. **C'est le défi que nous devons réussir !**

Pour continuer à dynamiser la profession, pour hausser bien plus haut encore le niveau de la mobilisation et pouvoir, au bout du compte, peser de manière efficace contre les orientations de la loi Fillon, il est indispensable de poursuivre et de développer encore davantage la dynamique de l'action. **Cela ne peut se faire sans de nouvelles énergies et de nouveaux moyens financiers. Nous devons absolument faire l'effort de renforcer le SNEP.**

Comment :

- **Nous appelons les collègues qui ne sont pas encore resyndiqués à le faire de toute urgence**
- **Nous appelons tous les collègues syndiqués à convaincre un (ou plusieurs) collègue de son entourage de rejoindre le SNEP.** (toute la profession a été informée par les bulletins 725 et 727, 66% de la cotisation est déductible des impôts, le paiement peut-être fractionné...) Ex : une cotisation prof EPS au 7^e échelon = 147 € - 97 € (66%) = 50 € soit environ 1 €/semaine.

RAPPEL : ARRÊT DE L'ENVOI DU BULLETIN

Comme chaque année et conformément à nos statuts, nous allons être contraints à la fin du mois de ne plus envoyer le bulletin aux collègues syndiqués en 2003-04 qui ne se sont pas encore resyndiqués.



Alain BRIGLIA
alain.briglia@snepfsu.net

SKI :

LES PROFS D'EPS SONT-ILS QUALIFIES ?

**Un inspecteur " hygiène et sécurité " d'un rectorat a fait savoir aux chefs d'établissements que les enseignants d'EPS ne sont pas qualifiés pour encadrer le ski !
Qu'en est-il réellement ?**

Le code de l'éducation (article L363-1 qui reprend l'article 43 de la nouvelle loi sur le sport du 1/08/2003) indique :

« Seuls peuvent, contre rémunération, enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive..., les titulaires d'un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification garantissant la compétence de son titulaire en matière de sécurité des pratiquants et des tiers dans l'activité considéré et enregistré au répertoire national des certifications professionnelles ».

Le même article précise ensuite :

« (ces) dispositions ne sont pas applicables...aux fonctionnaires relevant du statut général des fonctionnaires dans l'exercice des missions prévues par leur statut particulier et aux enseignants des établissements d'enseignement public... dans l'exercice de leurs missions ».

Cela concerne directement tous les enseignants d'EPS de l'établissement (titulaires et non titulaires) qui sont donc **qualifiés** pour encadrer le ski (et les autres activités !) dans leur service normal (heures d'enseignement pour appliquer les programmes et forfait AS pour animer l'AS), mais aussi dans le cadre d'activités organisées par l'établissement (sorties ponctuelles, stages...) en dehors du strict temps scolaire.

Les personnels ayant alors les élèves en responsabilité au-delà de leur temps de service devront recevoir un ordre de mission de leur chef d'établissement afin de sauvegarder leurs intérêts en cas d'un éventuel accident de service.

Des intervenants extérieurs, qualifiés selon les termes de l'article L363-1 pourront aussi prendre en responsabilité des élèves. Il n'en est pas de même pour d'autres personnels de l'établissement ne possédant pas ces qualifications, ou pour des collègues retraités, qui ne répondent pas aux exigences de l'article précité.

Attention ! Être qualifié ne signifie pas automatiquement qu'on est **compétent** !

Chaque collègue doit situer, en toute responsabilité, son niveau de compétence dans l'activité considérée, ceci afin d'éviter (autant que faire ce peut), un éventuel accident consécutif à une faute non intentionnelle par imprudence ou négligence.

D'autres éléments concernant l'organisation des stages, l'encadrement, les déplacements ont été traités dans un article du bulletin 705 du 5/12/2003.



JP TOURNAIRE
jean-paul.tournaire@snepfsu.net

HORS CLASSE POUR TOUS :

Une exigence 550 € (soit 3 600 frs) de moins par mois, en fin de carrière, pour les profs et les agrégés d'EPS. Cela pourrait être une conséquence des mesures FILLON.

Durant l'année 88-89, une mobilisation massive des enseignants du second degré, à l'appel du SNES et du SNEP, aboutit à une revalorisation importante (bien qu'insuffisante) des métiers enseignants.

Cela s'est traduit non comme nous le demandions par une « montée » de tous dans la grille indiciaire, ni même par un douzième échelon, mais par la création des hors-classe, entre autres mesures.

La négociation et le rapport de force instauré à l'époque, permettaient cependant d'imposer à Jospin (et son conseiller Allègre) un barème prof d'EPS (pour les agrégés il a fallu attendre 96) pour l'accès à la hors-classe où primait l'ancienneté de service, permettant à la très grande majorité des enseignants de pouvoir accéder, avant leur départ en retraite, à une revalorisation. Ce mécanisme permet, encore actuellement, aux collègues arrivés au 11^e échelon (après 20 à 30 ans de carrière selon les vitesses de changement d'échelons) de pouvoir poursuivre leur carrière en hors classe, en moyenne 4 à 5 ans après avoir atteint le 11^e échelon*. En atteignant le 6^e puis le 7^e et dernier échelon de celle-ci, les PEPS bénéficient d'indices plus élevés (740 et 782) et leurs salaires sont augmentés in fine de 550 € (soit 3 600 frs) de plus par mois. Cela est pris en compte également pour le calcul du montant de leurs retraites.

La prise en compte dominante de l'ancienneté de service dans le barème est donc essentielle pour permettre, par rotation assez rapide, à la quasi-totalité des enseignants un départ à la retraite à l'indice terminal de la hors-classe.

Cependant, la refonte complète des grilles indi-

(*) Sans la Hors-classe, on peut donc stagner au 11^e échelon entre 10 et 20 ans sans perspectives de carrière et sans augmentation de salaire autre que celle du point d'indice !

(*) Un PEPS né en 1954, titularisé à l'âge de 22 ans, aura à ses 60 ans une ancienneté de service de 38 ans.

Avant les réformes " Fillon ", il aurait eu une pension égale à 75 % de son dernier indice (782)

Avec la nouvelle loi sur les retraites, et les nouvelles dispositions pour la hors classe : sa pension déjà amputée (59 % de son dernier indice) sera calculée sur la base de l'indice 657 s'il reste au 11^e échelon, ou 782 s'il obtient la hors classe.

In fine, la perte peut donc s'élever à 873 € par mois !

ciaires (début de grille à l'indice du 5^e échelon actuel) reste notre revendication pour la reconnaissance de nos qualifications.

En supprimant (PEPS), en modifiant (agrégés) le barème d'accès à la hors classe, en s'appuyant sur « la valeur professionnelle » le Ministre Fillon, remet en cause l'équité pour tous.

Le nouveau système, sous couvert du « mérite », a surtout le mérite de casser l'accès du plus grand nombre à cette « revalo ». Si l'arbitraire laissé aux chefs d'établissement et aux recteurs jouait pleinement, des milliers d'entre-nous pourraient rester au 11^e échelon.

Au-delà de l'arbitraire qui en découlera, provoquant la mise en concurrence à l'intérieur des

équipes pédagogiques, la soumission aux projets et aux hiérarchies locales, c'est un véritable hold-up sur le pouvoir d'achat qui viendrait se rajouter aux 22% perdus depuis 83 (-17% -source INSEE - par le mécanisme de désindexation des salaires sur les prix, et - 5% par des prélèvements supplémentaires).

Cela aurait également comme scandaleuse conséquence le départ en retraite de milliers d'entre nous au 11^e échelon*.

**PEUT-ON LAISSER FAIRE ?
UNE RAISON DE PLUS POUR
ÊTRE ENSEMBLE LE 20 JANVIER.**

SALAIRES, le gouvernement a choisi l'impasse

La deuxième séance de négociations s'est soldée par un échec.

Le gouvernement avait choisi de ne pas répondre aux revendications des fonctionnaires.

Les décisions unilatérales annoncées augmentent la valeur du point d'indice de 0,5 % au 1^{er} février et de 0,5 % au 1^{er} novembre 2005.

Elles sont loin de correspondre aux pertes subies par les fonctionnaires depuis 2000, qu'ils soient actifs ou retraités et programment au contraire une nouvelle perte du pouvoir d'achat.

En effet, compte tenu de l'inflation prévue pour le projet de budget 2005, 1,8 % pour l'année 2005, la proposition conduit en réalité à une hausse de 0,54 % en masse sur l'année soit une nouvelle dégradation, sans oublier les nouveaux prélèvements (augmentation de l'assiette de la CSG, mise en place du système de retraite additionnelle) qui vont intervenir dès janvier 2005.

Le Ministre a confirmé les propositions faites lors de la première séance : refonte du bas de la grille des rémunérations ainsi que la prime de 1,2 % du traitement annuel de base, versée au cours du premier trimestre 2005 pour les fonc-

tionnaires étant à l'indice terminal de leur corps ou de leur grade depuis au moins trois ans.

Après avoir mené une campagne auprès de l'opinion publique en affirmant que le pouvoir d'achat des fonctionnaires a augmenté, le Ministre continue de les dénigrer en jugeant les revendications salariales des fonctionnaires maximalistes et impossibles à satisfaire.

Il a osé réaffirmer que cela coûterait 170 euros par contribuable.

Ce qu'il oublie de dire, c'est que c'est ce gouvernement qui a décidé de se priver d'un certain nombre de recettes, et c'est le même qui octroie exonérations de cotisations patronales et allègements fiscaux aux entreprises, ce qui en réalité, représente bien plus par personne.

Une autre politique salariale dans la fonction publique est plus que jamais nécessaire. Elle impose que d'autres choix de politique fiscale et budgétaire soient réalisés. Elle serait ainsi source de dynamisme pour la croissance.

Répondre aux revendications des fonctionnaires est impératif. Alors soyons nombreux à nous mobiliser le 20 janvier.

Dominique DELIGNY



CE N'EST PAS LE LIEU !

Dans le mot d'introduction prononcé par le Directeur adjoint de la DESCO lors du dernier CA de l'UNSS, on a pu entendre un rappel concernant l'attachement de la DESCO et du MEN au sport scolaire, soit !

Il a été relevé l'intérêt du rapport d'activité qui témoigne des réussites, des actions innovantes mais aussi de la dynamique de développement du sport scolaire, avec quelques nuances d'ombre.

Après les interventions du Directeur national de l'UNSS, des élus des AS, des représentants syndicaux, comment comprendre le refus catégorique du Directeur de la DESCO à mettre au vote le vœu du SNEP sur la place de l'EPS dans la loi d'orientation ? « Ce n'est pas le lieu » nous dit-on !

Et dans les textes et dans les statuts est affirmé encore aujourd'hui le lien existant entre l'EPS et le sport scolaire : « *l'UNSS a pour objet d'organiser et de développer la pratique d'activités sportives, composantes de l'EPS* » (statuts et règlement intérieur de l'UNSS).

Le projet d'AS doit justifier d'une cohérence avec le projet pédagogique EPS. Sur les 3 pôles d'intervention de l'AS (compétition – promotion – responsabilisation), on définit ces liens AS – EPS.

Dans d'autres textes encore, on parle du sport scolaire comme prolongement de l'EPS à l'école ; enfin on ne peut laisser de côté le texte (article 4 de notre statut) définissant la mission de l'enseignant d'EPS.

Lorsque nous analysons les évolutions sur le terrain du sport scolaire au plan des activités, nous faisons référence aux contenus et aux APSA enseignées dans le cadre de l'EPS obligatoire.

On a souvent évoqué les effets EPS dans les évolutions constatées. Ainsi les activités dont l'ancrage est de plus en plus important en EPS (tels le badminton et l'escalade) deviennent les points forts des activités proposées sur le terrain du sport scolaire. Certaines difficultés dans les AS ont été, ces dernières années, les conséquences des tumultes que la discipline a traversés !

Enfin, la vie des AS est souvent à l'image du dynamisme et du rayonnement de l'EPS dans l'établissement (notamment en collège).

L'EPS et le sport scolaire se nourrissent l'un l'autre ; nous ne faisons pas deux métiers mais un seul avec des interventions qui sont de natures différentes parce que l'une est dans un contexte de l'enseignement obligatoire, l'autre dans celui d'une pratique volontaire. Ces deux aspects du métier se complètent, se ressource, l'interaction est permanente.

Les questions et les difficultés comme les points positifs, les avancées sur les contenus ont des répercussions sur ces deux dimensions de notre métier.

Une telle position d'un représentant du Ministre, au niveau du CA de l'UNSS, ne peut que contribuer à amplifier nos inquiétudes !

Suite aux différents échanges, dans un climat très tendu, le Directeur de la DESCO a tenu les propos suivants « *l'article 121-5 ne sera pas touché "... ni la place de l'EPS ni celle du sport scolaire ne sont remises en cause "... il y a des projets plus globaux* ». Il a terminé en exprimant "solennellement" : « *l'EPS et le sport scolaire ne sont pas menacés et aucune disposition n'est de nature à les amoindrir* ».

Etait-ce le lieu ?

Alors réaffirmons tous, haut et fort, que la loi d'orientation doit avoir pour objectif, pour tous les élèves, de permettre l'accès à une culture sportive scolaire dans une double dimension obligatoire et volontaire.

Jacotte SELS Elue des AS au CA UNSS

ARTS : toute similitude avec la situation faite à l'EPS serait ...

Les médias le claironnent depuis quelques jours : « *le gouvernement veut relancer l'éducation artistique à l'école* » (titre du "Monde"). Une circulaire interministérielle a été présentée le 3 janvier à la presse.

Si celle-ci précise que « *le ministère de l'éducation nationale assure aux élèves des écoles et des collèges des enseignements artistiques obligatoires* », qu'en sera-t-il réellement demain puisque les enseignements artistiques ne font pas partie du socle commun prévu par le projet de loi d'orientation pour l'école, seraient exclus des disciplines obligatoirement évaluées au brevet ? De plus, le projet d'une seule option de détermination possible en seconde, aura pour conséquence la fermeture d'options artistiques en lycée ?

En fait, au lieu de développer les "enseignements artistiques", la circulaire parle « *d'éducation artistique et culturelle* ». Le risque est grand de substitution des enseignements aujourd'hui obligatoires dès l'école primaire, par des dispositifs artistiques et culturels divers (classes à projet, visites d'expositions, rencontres avec des artistes...) qui nécessiteraient moins de professeurs, voire qui seraient entièrement délégués à des structures et des intervenants extérieurs.



Notons que le projet de loi Fillon propose le développement « *dans le second degré, de professeurs associés issus des milieux professionnels, pour diversifier et compléter le potentiel d'enseignement (des établissements)* ». La multiplication d'intervenants extérieurs pourrait ainsi être accentuée. Cette circulaire y

incite et est significative d'une volonté d'externalisation progressive de pans entiers de l'enseignement.

Pour ce qui est des objectifs affichés, le texte précise que l'éducation artistique et culturelle « *permet l'acquisition de compétences transversales mobilisables dans d'autres domaines d'apprentissage* ». N'aurait-elle plus d'objectifs culturels propres.

Toute similitude avec les dangers qui guettent l'EPS n'est pas fortuite !

Des dangers du même type peuvent guetter aussi l'EPS : n'allons pas vers des objectifs culturels propres minimisés, des horaires réduits (en premier lieu options en lycée), l'augmentation du recours à des personnels extérieurs voire même l'externalisation de l'EPS ?

Le manifeste pour l'Art à l'Ecole (ci-contre), initié par le SNES et le SNEP et déjà signé par d'autres syndicats et associations porte une autre conception et d'autres demandes. Nous vous engageons à la signer (possible aussi en ligne : <http://www.snepfsu.net>)

Le SNES et le SNEP organisent un colloque national les 3 et 4 février 2005 : « *L'art, ça s'apprend ! L'art, ça s'enseigne !* ». (cf bulletin précédent).

Serge CHABROL

Les femmes particulièrement pénalisées par la nouvelle loi sur les retraites

Témoignage d'une collègue

« 1 pour 4, ce ne sont pas les mousquetaires, ce sont mes enfants ou plutôt celui qui me restera. Soyez sans crainte ce n'est pas non plus une rubrique nécrologique, mes enfants sont tous en vie mais un seul me restera pour le calcul de ma retraite.

J'ai en effet eu la « mauvaise idée » d'avoir mes 2 premiers enfants alors que j'étais étudiante. A ce moment là, j'ai reporté mes études de 2 fois une année pour les reprendre un peu plus tard. Pas simple parce qu'il fallait également jongler avec les problèmes de garde et un niveau de revenu particulièrement faible (les petits travaux pour s'en sortir), et manquer certains cours.

J'ai en partie de ce fait échoué au CAPEPS en 77 et 78 malgré une moyenne de 10,95 sans bonification les 2 fois (les reçus-collés de l'époque). Cela m'a quand même permis d'obtenir un mi-temps de MA (il n'y avait paraît-il pas de services à temps plein et comme j'avais 2 enfants, de quoi devais-je me plaindre car c'était mieux que rien !, dixit les services Jeunesse et Sport, nous dépendions d'eux à ce moment là).

Mon 3^{ème} est né, j'étais MA à mi-temps dans le public (nous dépendions d'eux à ce moment et à mi-temps dans le privé (proposé par JS), car en septembre 1979 les 18 heures qui m'avaient été données à la rentrée se sont retrouvées réduites à 10 heures après 10 jours de travail ; alors devant mon insistance ils m'ont orienté vers l'enseignement privé), service dont la validation m'a été refusée.

Seul le 4^{ème} est né alors que j'étais fonctionnaire.

Pour le calcul de ma retraite ne seront pas pris en compte 3 de mes enfants, comme ne seront pas pris en compte une partie des services de MA dont la validation m'a été refusée car à mi-temps même si je travaillais à temps plein (public + privé proposé par mon employeur public).

Alors bien sûr je pourrais être en colère et je le suis réellement même si je n'ai pas envie de me plaindre (il y a toujours des situations plus difficiles n'est-ce pas et j'ai connu beaucoup plus difficile) car j'ai aussi en tête les échecs et erreurs qui sont liées à cette situation et que quelques-uns ne se gênent pas de me rappeler. Je crois qu'il est plus facile d'enlever des droits aux femmes car elles restent femme de... et mère de ... et quelque fois une personne.

Je n'ai jamais voulu baisser les bras, mais je commence à ressentir une usure réelle car à cela s'ajoute maintenant les perspectives d'avancement qui ne font que s'éloigner avec le temps qui passe : passage à l'ancienneté depuis le début (même si j'ai tenu à passer par la suite le concours interne que j'ai réussi puis l'agrégation interne à laquelle je n'ai été qu'admissible), pression sur la formation de la part du chef d'établissement (certains collègues d'autres matières refusent un stage de formation pour concours, pourquoi n'en fais-je pas autant ?), hors classe hors de portée, et l'âge !...

Avec un calcul rapide si je veux espérer partir au 11^{ème} échelon avec 75% de mon dernier salaire il me faudrait poursuivre ma carrière jusqu'à 67 ans minimum. »

Madame RICHARD
enseignante d'EPS

Constitution européenne : bien mesurer les enjeux

Comme 50% des Français, de nombreux collègues s'interrogent encore sur leur vote lors du prochain référendum. Diront-ils Oui ou Non à la Constitution Européenne "pilote" par Giscard d'Estaing ? Celui-là qui affirmait toujours : ... « il est temps de sortir la France du socialisme » ! Celui-là qui vient d'être battu en Auvergne aux Régionales par les voix populaires et qui revient au premier plan de la scène politique avec un projet de constitution annoncé comme fondement d'une Europe sociale ! Il y a interrogations : mystification ? Falsification ? Confusion ? Il est vrai qu'un projet qui a l'entier soutien de Chirac, de Sarkozy et du MEDEF satisfait la Droite classique...mais est suspect à Gauche. Peut-on être de Gauche et appeler à voter Oui ? Peut-on annoncer une Europe sociale et dans le même temps voter pour un texte qui institue la concurrence comme unique fondement de la production des richesses, de leur répartition et par là même comme toile de fond de la vie sociale ? Par quels mécanismes le traité de Maastricht (adopté par 51%) des Français a-t-il renforcé des inégalités sociales et appauvri la protection sociale ? Pourquoi, malgré la monnaie unique, l'indépendance de la Banque Centrale et la "coopération" économique européenne se trouvent renforcés les paradis fiscaux, les fraudes fiscales, les secrets bancaires, les pavillons de complaisances et les « patrons voyons » ?

Autant de questions que se posent les citoyens et qui engagent les syndicalistes et les enseignants à décrypter les textes et à en mesurer les enjeux. Dans quelles mesures l'adoption ou le rejet du texte interfère avec les mandats donnés aux dirigeants syndicaux ? Quelles seraient les incidences du rejet ?

Je suis d'accord avec la position adoptée par la majorité du Conseil Délibératif (CDNE) du SNEP qui propose de débattre du contenu du projet et de ses incidences, et notamment sur les services publics, sur la laïcité, sur la protection sociale, les retraités, etc.

A l'étape actuelle, le problème d'une consigne de vote serait formel, le plus urgent étant d'animer un débat qui permette à chacun d'y voir clair.

S'il est vrai qu'une direction syndicale n'a pas, lors d'élection, à soutenir tel parti ou tel candidat, le problème est autre pour un Référendum qui constitue un outil de démocratie participative : en ce cas, la direction syndicale qui a obtenu la confiance des syndiqués se doit d'animer le débat puis de prendre position.

ADAM Yvon,
retraité

20 janvier : Journée d'action et de mobilisation avec GREVE pour le développement d'un service public de qualité pour le sport, l'Education Populaire et les activités de Jeunesse au plan départemental et régional.

La grève du 20 janvier a pour objectifs :

- Le rattrapage des 5% de pertes de pouvoir d'achat des fonctionnaires,
- L'arrêt du démantèlement et des suppressions de missions de services publics,
- La création des emplois nécessaires pour répondre aux besoins des services publics et réduire la précarité,
- Le développement des garanties statutaires
- L'ouverture de véritables négociations avec les organisations syndicales.

Comme tous les services publics, le secteur « Jeunesse et Sports », est concerné par ces revendications, mais également par d'autres mesures ou projets gouvernementaux qui menacent son existence même :

- le fait que « Jeunesse et Sports » ne se trouve dans aucun pôle, risque de lui être fatal, vu la nouvelle organisation de l'Etat au plan régional (sauf à intégrer rapidement le pôle Education/Formation),
- l'externalisation (la privatisation) de certaines fonctions dans les établissements (accueil, restauration, entretien) aura comme conséquence

directe d'augmenter le coût de la prestation sans améliorer la qualité du service en faveur de l'utilisateur, qui risque de rechercher d'autres structures de formation dans le secteur privé,

- la menace d'intégration dans les préfectures de nombreuses DDJS, après le 31/03/2005, et la perte des missions concernant le cœur de métier des agents : la formation, le conseil et l'expertise dans le cadre de la réforme administrative départementale de l'Etat (RADE) qui prévoit que les missions des personnels techniques et pédagogiques seront prioritairement axées sur le contrôle et la réglementation,

- un budget médiocre (encore en baisse pour 2005) qui met en cause les missions de développement, d'éducation et de formation,

- un manque d'agent de plus en plus pesant dans les services, lié à des départs non remplacés, que l'administration semble ignorer, puisqu'au concours « professeur de sport » 2005, 63 postes seulement seront offerts, soit 17 de moins qu'en 2004 ! Combien de PTP sport partiront en retraite en 2005 ?

Le SNEP appelle tous les personnels à se mobi-

liser massivement dans les services et les établissements le 20 janvier.

A utiliser cette journée pour :

- organiser des réunions intersyndicales avec tous les personnels,
- intervenir auprès des préfets (audience, lettre, pétition...),
- rencontrer (et/ou écrire) à tous les parlementaires, élus locaux pour leur expliquer les enjeux et conséquences de la réforme administrative de l'Etat pour l'utilisateur dans le champ « Jeunesse, Sports, Vie Associative », en particulier au niveau des services départementaux.

Sébastien GAUTIER

sebastien.gautier@snefpsu.net



6 ans de procédure... avec au bout un succès !

Le jugement que vient de rendre la cour administrative d'appel de Nancy mérite les quelques lignes qui suivent.

En 1997, en application de la fameuse circulaire Royal, un collègue fait l'objet d'un signalement au procureur de la République suite à la plainte de quelques élèves qui l'accusent de « voyouisme » dans les vestiaires.

Le collègue, rapidement mis hors de cause, le procureur ayant indiqué que « l'enquête n'a pas permis de révéler d'infraction », demande que soient retirées de son dossier administratif les pseudo témoignages et les pièces le mettant en cause dans cette affaire. Refus du rectorat.

Avec l'aide du SNEP et de ses avocats, un recours devant le Tribunal Administratif est formé en 1998. Par jugement en date du 19/10/99, le TA rejette la requête au motif notamment que « ... la seule circonstance que les documents dont M. X demande le retrait seraient de nature à lui porter préjudice, ne lui donne pas droit au retrait des dits documents de son dossier admi-

nistratif ». Appel de ce jugement est interjeté. Après quelques péripéties et la mise en demeure du Tribunal au Ministère d'avoir à produire ses observations en défense, la cour d'appel rend son jugement le 10 novembre 2004.

En voici les motivations principales :

... Considérant que les documents litigieux... (émanant de 4 collègues se plaignant du comportement du professeur dans l'exercice de ses fonctions et de différents courriers et attestations relatif à cette affaire)...

« ne se bornent pas à relever un comportement désinvolte ou familier de la part du professeur mais tendent également à stigmatiser un comportement équivoque et tendancieux mal ressenti par certaines adolescentes... » ... que les pièces incriminées, alors même qu'elles ne font pas état expressément d'accusation de pédophilie, ni d'agression sexuelle, ont revêtu à l'égard de l'intéressé un caractère injurieux ou diffamatoire, que dès lors la présence de ses pièces dans le dossier de l'agent était en l'es-

pèce contraire aux prescriptions de la loi du 13 juillet 1983, que le recteur... était par suite tenu d'accéder à la demande de M. X tendant au retrait de ces documents de son dossier individuel :

- Le jugement du Tribunal Administratif est annulé :

- La décision du 21/04/98 du recteur de refuser de retirer du dossier personnel du collègue est annulée.

- L'Etat versera à M. X la somme de 700 euros au titre de l'article L761.1 du code de justice administrative.

Cette jurisprudence constitue un important succès dans la lutte que mène le SNEP, y compris sur le terrain juridique, pour défendre les droits des collègues de plus en plus soumis à des comportements arbitraires de la hiérarchie administrative.

Marcel BERGE

marcel.berge@snefpsu.net